



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro RM 450-7-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2024, le Règlement numéro RM 450-7-1 modifiant le règlement RM 450-7 concernant les nuisances afin d'apporter des précisions concernant les arbres, les arbustes et les haies.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro RM 450-7-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate